

Délibération n°2023-02-11**Réf. Nomenclature « Actes » : 7.4**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Attribution de subvention dans le cadre du règlement d'intervention d'aides aux entreprises (RIAC)

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	63
Pouvoirs	17
Votants	80

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 29 mars 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Christophe Tur est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Pierre Coutaud	Magrit Gilles	à	Jean-Marc Michelin
Badia Maryse	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Pelat Philippe	à	Michèle Valibus
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Tony Cornelissen	Ratelade François	à	Marilou Padilla-Ratelade
Delbègue Jean-Pierre	à	Barbara Vimont	Ribeiro Sophie	à	Mady Junisson
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Gantheil Robert	à	Stéphanie Gautier	Magrit Gilles	à	Jean-Marc Michelin
Granet Henri	à	Marc Bujon			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jabiol Monique (représentée) ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Montigny Pascal ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Pannetier Martine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent (représenté) ; Saugeras Michel (représenté).

Jean-Marc Sauviat, élu communautaire pour la commune d'Ussel, ne participe ni au débat, ni au vote.

Références :

- Délibération du 29-09-2022 relative au règlement d'intervention des aides aux entreprises
- PV du comité d'agrément du 16 mars 2023

Le Président explique que le comité d'agrément s'est réuni le 16 mars 2023 afin d'émettre un avis sur les 24 dossiers de demandes d'aides sollicitées dans le cadre de l'axe 3 « Soutien aux investissements agricoles » ; de l'axe 5 « accroître le potentiel touristique du territoire » ; de l'axe 7 « soutien aux investissements immobiliers » ; de l'axe 8 « dynamiser les activités de centre-ville et maintenir le commerce en milieu rural » et de l'axe 9 « soutenir l'entrepreneuriat, la création et le développement d'activités sur le territoire ». Le comité a validé l'attribution de l'aide à 20 dossiers, 2 ont reçu un avis défavorable et 2 dossiers ont été reportés.

Comité Commerce – Services - Artisanat				
Nom de l'entreprise	Commune	Descriptif du projet	Dispositif Sollicité	Montant de l'aide sollicitée
Harmonie Institut	Bort les Orgues	Travaux d'agencement et d'aménagement de son nouveau local	8.2	3 785.65€
Eygurande Automobiles	Eygurande	Achat de matériel professionnel	8.2	2 812.50€
Loan Guillaume	Feyt	Achat de matériel professionnel	8.2	1 079.89€
Nico Pizz	La Courtine	Achat de matériel professionnel	8.2	2 125.05€
Bio Mestes	Mestes	Reprise du local et réalisation de travaux de modernisation et investissements	8.1	6 500€
			9.1	1 600€
Au Beau Milieu	Meymac	Aide à l'investissement	8.2	5 000€
La Gondole	Meymac	Rachat du fonds de commerce et investissements matériels	8.1	6 500€
			9.1	2 000€
Pel Mel	Meymac	Achat de matériel professionnel	8.2	888.90€
SCI Dar Es Salaam	Meymac	Soutien à l'investissement	7.1	20 000€
Boulangerie Petricola	Neuvic	Travaux d'agencement et d'aménagement	8.2	5 000€
SILN'19	Neuvic	Achat matériel professionnel	8.2	4 500€

Délibération n°2023-02-11



Envoyé en préfecture le 19/04/2023
 Reçu en préfecture le 19/04/2023
 Publié le
 ID : 019-200066744-20230406-20230211-DE

1001 Vignes	Ussel	Ouverture commerce + loyers	8.1	3 030€
		Bonification prêt	9.1	1 600€
Géraldine GANGNEUX	Ussel	Ouverture commerce + loyers	8.1	3 060€
		Bonification prêt	9.1	1 600€
Sas JMET	Ussel	Travaux d'agencement et d'aménagement	8.2	5 000€
		+ Bonification prêt	9.1	2 000€
DBS	Ussel	Travaux d'agencement et d'aménagement	8.2	1 903€
Comité Tourisme - Agriculture				
Nom de l'entreprise	Commune	Descriptif du projet	Dispositif Sollicité	Montant de l'aide sollicitée
SARL PUYDUPIN	AMBRUGEAT	Réhabilitation maison en meublé de tourisme	5.1	5 000.00 €
			5.4	140.00 €
ECO VILLAGE LE MAURY	LIGINIAC	Réhabilitation et développement du camping	5.3	20 000.00 €
Carole COUEGNAS	NEUVIC	Classement d'un meublé	5.4	140.00 €
Bastien PREVOST	NEUVIC	Réhabilitation d'un fournil et d'une soue en meublés de tourisme + classement	5.1	5 000.00 €
			5.4	216.00 €
GAEC ESCOUROLLE	SAINT VICTOUR	Acquisition de détecteurs de vèlage	3.1	1 742.16 €

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions aux entreprises citées pour un montant global de **112 223.15 €** dont :
 - **51 184.99 €** affectés à l'axe 8 « Dynamiser les activités de centre-ville et maintenir le commerce en milieu rural » du règlement d'intervention des aides aux entreprises ; et répartis comme suit :

Délibération n°2023-02-11

- **19 090.00 €** pour le dispositif 8.1 « Créa Commerce » ;
- **32 094.99 €** pour le dispositif 8.2 « Maintien, modernisation et développement du commerce, de l'artisanat et des services » ;
- **20 000.00 €** pour le dispositif 7.1 « aide aux investissements immobilier »
- **8 800.00 €** affecté au dispositif 9.1 « Inciter à l'accompagnement par les associations favorisant l'initiative entrepreneuriale » ;
- **30 496.00 €** affecté à l'axe 5 « Accroître le potentiel touristique du territoire » et répartis comme suit :
 - **10 000.00 €** pour l'axe 5.1 « Aide à l'immobilier d'entreprises dans le secteur du tourisme : création et développement de l'offre d'hébergement » ;
 - **20 000.00 €** pour l'axe 5.3 « Aide à l'immobilier d'entreprises dans le secteur du tourisme : équipements touristiques structurants » ;
 - **496.00€** pour l'axe 5.4 « Aide à la qualification des hébergements touristiques ».
- **1 742.16 €** affecté à l'axe 3 « Soutien aux agriculteurs ».

A la majorité	
Votants	78
Pour	77
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 6 avril 2023

Le président,
Pierre Chevalier

